



Une regularisation avec une adoption

Par **Marissa28**, le **20/07/2010** à **12:25**

Bonjour,

je suis une jeune femme agée de 30 et je suis algerienne.

je suis en france depuis 25/06/2009 et j'ai pas mes papiers pour travailler et rester en france, j'ai suivez une formation de secretaire médiacle et j'ai eu mon diplome avec montion.

ma qustion est:

La compagne a mon père est française elle a 70 ans et elle veux m'adopter parceque elle a vraiment besoin de moi comme elle est tres malade meme son medecin nous a fait une lettre comme quoi elle a vraiment besoin de moi ici avec elle. est ce que vous pensez que je peut déposer un dossier pour etre adoppter sans que je resque d'etre expulsé ou avoir une conduite a la frontier. repondez moi d'il vous plais le plus vite possible parceque je suis vraiment prissé. je vous remercies d'avance et sachez que je conte sur votre aide. bonne journé et a bientôt.

Par **chris_idv**, le **20/07/2010** à **15:24**

Bonjour,

L'adoption que vous envisagez est une adoption simple.

Contrairement à l'adoption pleineière dans laquelle l'enfant adopté est considéré comme étant l'enfant des personnes adoptantes à tout niveau (dont la nationalité) l'adoption simple ne permet la transmission que du nom et ne présente strictement aucun intérêt pour vous en matière de titre de séjour.

Il serait plus cohérent de tenter d'obtenir un titre de séjour en étant embauchée par cette personne en qualité d'infirmière auxiliaire de vie.

Cordialement,

Par **Marissa28**, le **20/07/2010** à **17:00**

merci pour votre réponse Mr

donc vous pensez que avec cette adoption simple je ne peut pas avoir ma régularisation?
et pour que je sois son infirmiere ou auxliere de vie je sais pas si ça va marché vu que je nes pas de diplôme d'inférmiere ni d'aux de vie et pour voir un contrat de travail on demande des papièrs. donc je ne sais pas quoi faire si vous pouvez me conseiller ça serai gentil de votre part.

bonne apres midi

cordialement